



33570

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303860-20200523-2020_05_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-trois mai à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation : 18/05/2020

Date d'affichage : 18/05/2020

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, BESSOU Lucien, PIMBERT Éric, BORDENEUVE Virgil, DUGRAND Patrick.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absent : 0

Excusé : 0

N°2020-05-02

OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ; Le nombre est de trois maximum pour la commune de SAINT-CIBARD.

Par 8 voix pour deux adjoints et 3 voix pour trois adjoints

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création de 2 postes d'adjoints.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,



Le Maire,